

Principes d'aménagement

L'objectif est de créer des voies permettant une desserte aisée des parcelles à urbaniser dans une recherche de densification et d'occupation maximale des derniers espaces disponibles. Ce nouveau réseau de rue essaye autant que possible de se raccorder au réseau de voie existante de manière sécurisée mais également au tissu urbain particulièrement dense du Bourg d'Artiguillon.

Traitement des espaces publics

- Création d'un espace sécurisé entre la future zone à urbaniser et le groupe scolaire.
- Création de nouvelles voies de desserte permettant l'accès aux îlots à bâtir (maisons d'habitation essentiellement).
- Sécurisation des carrefours existants et à créer compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des voies à prévoir.
- Aménagement de cheminements piétonniers et cyclables reliant les nouvelles constructions à l'équipement scolaire et au bourg d'Artiguillon.
- Connexion à plus ou moins long terme du nouveau quartier d'habitation avec la voie ancienne desservant le centre bourg d'Artiguillon.

Traitement des espaces naturels

- Mise en valeur des espaces naturels (boisements) situés à proximité.
- Création de cheminements doux permettant la promenade et la liaison entre les différents secteurs d'Artiguillon.

Principales affectations à conforter ou à créer

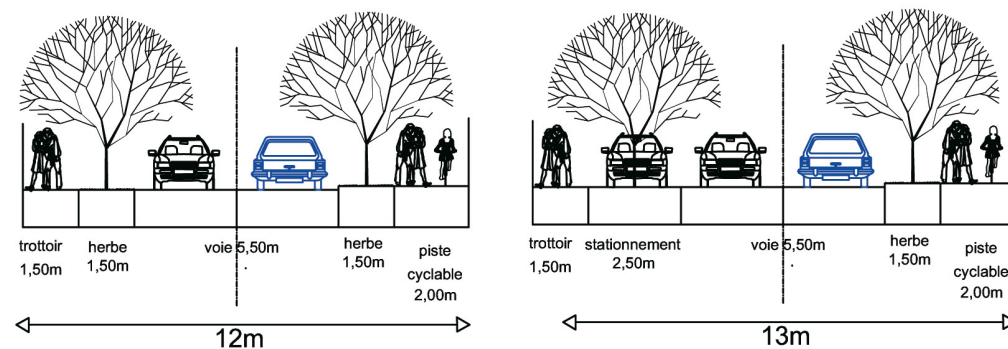
- Création d'une nouvelle zone à vocation résidentielle.

Equipements particuliers existants ou à créer

- Extension possible de l'école existante.
- Sécurisation des carrefours.



Différents exemples de profils de voie possible à créer



Légende

- Réseau principal
- - - Nouvelle voie à créer
- ▨ Principe de réaménagement et de sécurisation des carrefours
- 🏠 Equipements publics
- 🌳 Mise en valeur paysagère de l'espace public
- Zones urbanisables à vocation résidentielle